



Rougeole, Oreillons et Rubéole – ROR

Qui devrait se faire vacciner contre la rougeole, les oreillons et la rubéole ?

La rougeole, les oreillons et la rubéole sont des maladies virales très contagieuses, trop souvent considérées à tort comme bénignes. De nombreuses personnes en guérissent en quelques jours, mais certaines d'entre elles présentent des symptômes pénibles. Des complications sévères peuvent également survenir et provoquer des dommages permanents.

Le vaccin ROR est le seul moyen efficace de prévenir ces maladies. Il est donc recommandé de vacciner tous les enfants avec deux doses de vaccin ROR entre 12 et 24 mois. Une vaccination de rattrapage est recommandée à toutes les personnes nées en 1964 ou après qui ne sont pas ou insuffisamment vaccinées et qui n'ont pas eu la rougeole. Etant donné les risques associés à la rubéole chez les femmes enceintes et à la rougeole chez les nourrissons, il est particulièrement important que tous les futurs parents se fassent vacciner avec le ROR s'ils ne le sont pas encore. Toutes les personnes en bonne santé – excepté les femmes enceintes – peuvent recevoir le vaccin ROR.

A quels effets indésirables faut-il s'attendre ?

Une réaction (p. ex. gonflement) au bras, à l'endroit de l'injection, est possible mais rare. Environ une à deux personnes sur dix réagissent avec de la fièvre. D'autres effets indésirables peuvent survenir dans de rares cas. Une chose est cependant sûre et certaine : les vaccins ROR ne surchargent pas le système immunitaire et ne favorisent pas l'apparition d'autres maladies. Discutez avec votre pharmacien de la nécessité de vous faire vacciner contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Il pourra vous fournir des informations plus détaillées et évaluer la nécessité d'une vaccination de rattrapage.

Pourquoi vacciner contre la rougeole, les oreillons et la rubéole ?

En l'absence de vaccination, ces maladies provoquent régulièrement des épidémies, car elles sont très contagieuses. Les personnes non vaccinées compromettent également l'élimination de ces maladies et mettent en danger celles qui ne peuvent pas être vaccinées pour des raisons médicales : nourrissons, femmes enceintes et personnes souffrant d'un déficit immunitaire.

La vaccination en pharmacie – en toute sécurité et sans complication

Dans plusieurs cantons de Suisse, les pharmaciens peuvent administrer le vaccin ROR aux personnes à partir de 16 ans à condition d'avoir suivi la formation complémentaire requise. Cette prestation est fournie rapidement, simplement et en toute sécurité.

Profitez de l'offre de votre pharmacie et faites-vous vacciner – sans rendez-vous et après avoir bénéficié de conseils directement sur place.

Vous trouvez sur le site www.vaccinationenpharmacie.ch la liste des pharmacies qui vaccinent.